

Tableau 3 : les métiers exercés par les salariés en CIE

	Réunion	CIE-starter	France
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts	5	4	3
Dont : production	3	3	2
Commerce, vente et grande distribution	30	36	23
dont : grande distribution	12	14	6
commerce non alimentaire et de prestation de confort	10	12	7
Construction, bâtiment et travaux publics	12	9	9
Dont : travaux et gros œuvre	6	4	3
second œuvre	4	4	5
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	14	17	16
Dont : production culinaire	9	10	10
Industrie	4	4	7
Installation et maintenance	7	6	6
santé	2	1	2
Services à la personne et aux collectivités	8	7	9
Dont : nettoyage et propreté industrielle	3	2	2
sécurité privée	2	2	2
Support à l'entreprise	9	9	13
Dont : secrétariat et assistance	7	7	9
Transport et logistique	8	7	11
Dont : personnel de conduite du transport routier	5	4	6
Autres	2	1	4

source : ASP ; Dares-traitement Dieccte

La répartition des métiers en CIE-starter diffère peu de celle des CIE. Plus de la moitié d'entre eux sont effectués dans le commerce (36 %) ou dans l'hôtellerie, restauration, loisirs et animation (17 %). Parmi les métiers les plus souvent proposés aux jeunes, près de 10 % concernent des personnels de caisse.

Un taux de rupture de 11,6 %

Fin décembre 2016, près de 500 bénéficiaires de CIE ne sont pas allés au terme de leur contrat, soit un taux de rupture de 11,6 %. Ce taux est légèrement plus élevé pour les CIE-starter (12,5 %). Des taux qui restent très en-deçà de celui de l'échelon national (20,5 %).

En cas de rupture, la moitié des arrêts intervient au cours des deux premiers mois suivant l'embauche.

Les ruptures sont proportionnellement plus nombreuses dans les métiers de service en restauration (30 %), personnel de cuisine (25 %) et de la vente en alimentation (20 %). A l'opposé, on compte peu

de ruptures dans les métiers de la maçonnerie (6 %) et de la sécurité et surveillance privée (7 %). Les ruptures sont proportionnellement moins nombreuses (7 %) dans les entreprises de 50 salariés ou plus. A l'opposé, le taux de rupture est plus conséquent (18 %) dans les entreprises de 20 à 49 salariés.

Des contrats plus nombreux dans le bassin sud

C'est dans le bassin sud que les signatures de contrats sont les plus nombreuses (39 %). La répartition dans les autres bassins est proche de 20 % : est (18 %), nord (23 %) et ouest (21 %).

DIECCTE La Réunion
112, rue de la République
97 488 Saint-Denis Cedex

Directeur de la publication
Sylvie GUILLERY

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
112 rue de la République 97488 Saint Denis Cedex

internet : www.reunion.dieccte.gouv.fr
e-mel : 974.statistiques@dieccte.gouv.fr

Analyse

Publication de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion

Un an de contrat initiative emploi

En 2016, 4 300 contrats initiative emploi (CIE) ont été signés à La Réunion. 25 % des embauches ont bénéficié à des jeunes. 91 % des embauches ont concerné des demandeurs d'emploi de longue durée, des seniors, des bénéficiaires du RSA ou des jeunes peu qualifiés. 46 % des recrutements sont proposés en contrat à durée indéterminée. Plus de 70 % des contrats concernent le secteur tertiaire. La durée moyenne de prise en charge des contrats est de 10 mois. Un bénéficiaire sur dix ne va pas au terme de son contrat, soit deux fois moins qu'à l'échelon national.

4 300 contrats initiative emploi signés en 2016

L'ordonnance n° 2015-1578 du 3 décembre 2015 prévoit la suppression du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) et l'extension et l'adaptation du contrat initiative emploi (CIE), au 1^{er} janvier 2016, dans les départements d'outre-mer. Le CIE est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière de l'État de 25 % à 45 % du SMIC horaire brut, l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

En 2016, l'État a souhaité favoriser le développement des contrats aidés du secteur marchand. 21,7 M€ ont été programmés pour le déploiement du dispositif CIE à La Réunion qui favorise l'employabilité et l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires. Cette enveloppe financière a conduit à la signature de 4 300 contrats, soit un

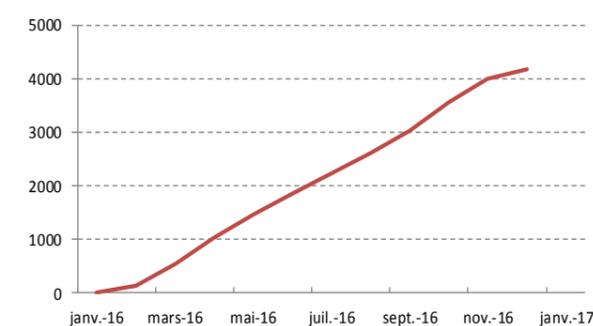
taux de réalisation physique de 95 % et un taux de consommation financière de 96 %. Les crédits disponibles ont été mobilisés par redéploiement sur d'autres dispositifs dans le cadre de la fongibilité dont bénéficie le territoire de La Réunion.

Grace à la forte mobilisation de la DIECCTE et des prescripteurs pour favoriser les embauches en contrats aidés du secteur marchand, et notamment en CIE, la part du secteur marchand a continué dans l'ensemble des contrats aidés de progresser en 2016 pour atteindre près de 20 % en fin d'année.

Une montée en charge progressive

Le dispositif des contrats initiative emploi a connu une montée en charge continue et régulière tout au long de l'année 2016 avec une moyenne de 350 CIE signés chaque mois (graphique 1).

Graphique 1 : une progression continue



source : ASP ; DARES, traitement Dieccte

(1) les données font référence aux contrats effectivement signés depuis la mise en œuvre du dispositif. Elles ne peuvent être comparées au nombre de contrats prescrits, certains contrats peuvent ne pas être pris en compte par la suite.

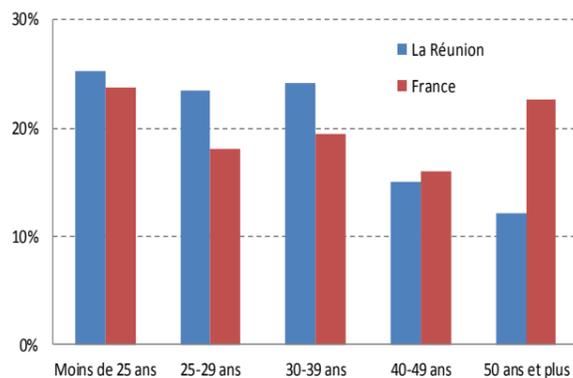
1 500 jeunes en CIE-starter

Le cadre juridique du CUI-CIE permet la création du « CIE starter ». Ce dispositif, annoncé lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, est spécifiquement destiné aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion et qui présentent certaines caractéristiques comme résider dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, être bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi de longue durée. Ces contrats sont pris en charge par l'État à hauteur de 45 % contre 32 % en moyenne pour les autres contrats. En 2016, 1 510 recrutements ont eu lieu en CIE-starter correspondant à 35 % des embauches en CIE.

Une répartition par tranche d'âge relativement homogène

A l'inverse de certaines mesures (garantie jeunes, emplois d'avenir) qui ciblent un public jeune, l'âge n'est pas un critère discriminant pour bénéficier d'un CIE. Aussi, la répartition par tranche d'âge fait apparaître une distribution relativement homogène à La Réunion comme au niveau national (graphique 2). Néanmoins, les jeunes âgés de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreux en région qu'au niveau national (respectivement 49 % contre

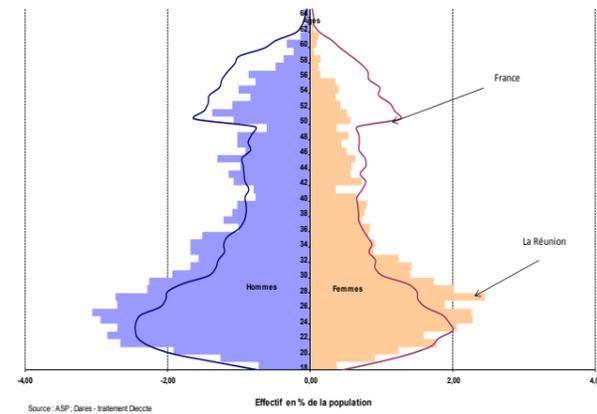
Graphique 2 : Une répartition relativement homogène
Age à l'entrée en CIE



source : ASP ; DARES - traitement DIECCTE

Graphique 3 : Les jeunes proportionnellement plus nombreux dans la région

Les bénéficiaires de CIE par sexe et âge en région Réunion et en France



Source : ASP ; Dares - traitement Dieccte

42 %). En revanche, les 50 ans ou plus sont mieux représentés au niveau national (23 %), soit 11 points de plus qu'à La Réunion.

A La Réunion comme en métropole, les hommes sont plus nombreux à signer un CIE, respectivement 61 % et 57 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Les recrutements ciblent les personnes qui ont le plus de difficultés à retrouver un emploi, inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, âgées de plus de 50 ans, jeunes peu qualifiés ou encore bénéficiaires du RSA ou du RSA majoré. En 2016, la part de ces personnes en difficulté s'établit à 90 %.

Tableau 1 : 28 % des bénéficiaires sans formation ou très peu diplômé

Niveau de formation des bénéficiaires

	en %		
	La Réunion	CIE Starter	France
Jusqu'au niveau BEP-CAP, sans diplôme autre que le Certificat d'Éducation Professionnelle (CEP)	27,9	21,3	24,3
Niveau CAP-BEP avec diplôme	25,1	24,5	26,3
Niveau Bac avec ou sans diplôme*	28,0	34,7	27,4
Supérieur au Bac	19,0	19,5	22,0

source : ASP ; DARES - traitement DIECCTE

* Pour les CIE, il n'est pas possible de distinguer les personnes ayant eu le baccalauréat des autres

28 % des bénéficiaires n'ont pas de formation allant au-delà de la fin de scolarité obligatoire ou ont un niveau de formation équivalent au CAP-BEP et 25 % ont un niveau CAP-BEP avec diplôme, soit des proportions équivalentes à celles observées à l'échelon national. Les bénéficiaires de CIE-starter ont un niveau de formation plus élevé que les autres bénéficiaires de CIE.

Près de la moitié des contrats en CDI ...

46 % des contrats sont donc signés pour une durée indéterminée, soit 13 points de moins qu'au niveau national.

La durée moyenne de prise en charge est de 10 mois, soit la moyenne préconisée par la circulaire. Toutefois, les durées moyennes sont différentes selon que l'on soit en CDD (6,5 mois).

...et à temps plein

La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures ou plus pour 80 % des contrats, un taux supérieur à celui observé à l'échelon national (73 %).

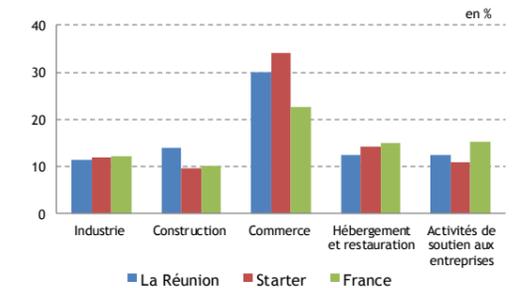
Tableau 2 : caractéristiques des CIE

	en %		
	La Réunion	Starter	France
Secteurs d'activité			
Agriculture (A)	3	3	2
Industrie (B, C, D, E)	11	12	12
Construction (F)	14	10	10
Tertiaire	72	76	76
dont : Commerce (G)	30	34	23
Hébergement et restauration (I)	12	14	15
Activités de soutien aux entreprises (M, N)	12	11	15
Effectif de l'établissement employeur			
9 salariés ou moins	73	71	66
De 10 à 19 salariés	10	10	10
De 20 à 49 salariés	9	10	11
50 salariés ou plus	9	9	13
Caractéristiques des nouveaux contrats			
CDD	54	56	41
CDI	46	44	59
Durée hebdomadaire de travail (en heures)			
Temps partiel : 20 heures ou moins	6	5	6
entre 20 et 26 heures	7	5	13
entre 26 et 35 heures	8	11	8
Temps complet : 35 heures et plus	80	79	74
Durée moyenne de l'aide au contrat (en mois)			
3 mois	17	16	3
6 mois	0	0	35
8 mois	38	40	3
12 mois	0	0	43
14 mois	45	43	3
Autre	0	0	14

source : ASP ; Dares - traitement Dieccte

Graphique 4 : 30 % de recrutements dans le commerce

Répartition des embauches selon le secteur d'activité



source : ASP ; dares - traitement Dieccte

Forte concentration dans le secteur tertiaire

La répartition des CIE fait apparaître une forte concentration des contrats dans le secteur tertiaire en région comme au niveau national (tableau 2). 30 % des recrutements sont effectués dans les secteurs du commerce et 12 % dans l'hôtellerie. Les jeunes en CIE-starter sont également très présents dans ces secteurs d'activité, respectivement 34 % et 14 %.

Trois embauches sur quatre dans les petites entreprises

Les petites entreprises de moins de 10 salariés restent les employeurs majoritaires de CIE : 73 % de contrats signés, soit 7 points de plus qu'au niveau national. Les structures plus importantes ont proportionnellement moins recours aux CIE dans la région.

Des métiers dans le commerce

Les recrutements dans les métiers du commerce, de la vente et de la grande distribution (tableau 3) sont les plus répandus en région (30 %) comme à l'échelon national (23 %). 12 % des recrutements concernent des métiers de la construction, bâtiment et travaux publics soit 3 points de plus qu'au niveau national.

Parmi l'ensemble des CIE, un quart des recrutements se concentrent autour de six métiers, tels que personnel de caisse (7 %), personnel polyvalent en restauration (4 %), mise en rayon (4 %) ou encore maçonnerie (4 %).